

Règles de remboursement des frais de compétition

		Inscription	Déplacement	Hébergement	Restauration
Championnat	Départemental	100%	0 (covoiturage)	0	0
	Régional	100%	100%	100%	0
	France	100%	100%	100%	0
Open officiel	Bloc	100%	0 (covoiturage)	0	0
	Coupe de France	100%	100%	100%	0
Open amical		0	0	0	0
Participation aux frais d'équipe	Départementale	0	0 (covoiturage)	0	0
	Régionale	100%	0 (covoiturage)	0	0

Le plafond des dépenses pour l'ensemble des compétitions est de 500 € pour la saison 2014 / 2015
Ces règles s'appliquent aux grimpeurs inscrits ainsi qu'aux officiels (juges, technique, informatique...)

Règles de remboursement des manifestations organisées par le club

	Exemples	Repas	Carburant	Nuitée (camping)	Plafond
Change de mur		non	non	-	-
Sortie soirée	Sortie ado	non	oui	non	-
Sortie 1 journée	Sortie enfant samedi	non	oui	non	-
Séjour 2 Jours	Guerlédan/Penhir	1 dîner	oui	1 nuit	400 €
Séjour > 2 jours	Italie	1 dîner	oui	2 nuits	600 €

Ne font pas partie des manifestations organisées par le club : les « RDV Grimpe »